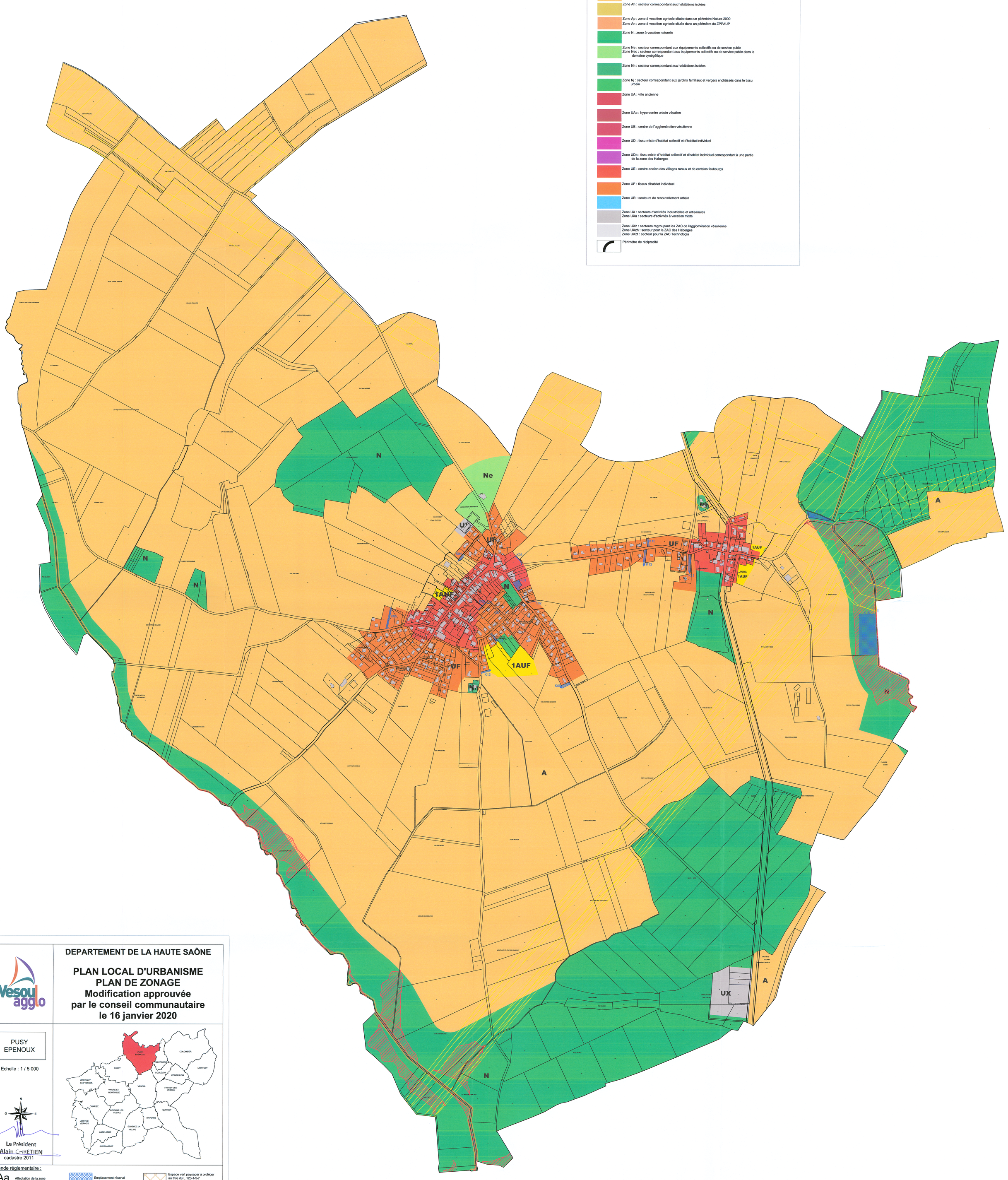


Zone 1AUE : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat intermédiaire

Zone 1AUF : secteur à vocation résidentielle,
Zone 1AUFp : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement,
Zone 1AUFpm : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement sur le coteau des Grillots à Montcey.

Zone 1AUX : futurs secteurs d'activités

Zone 2AUX : réserves d'urbanisations futures à vocation économique

Zone A : zone à vocation agricole

Zone Ah : secteur correspondant aux habitations isolées

Zone Ap : zone à vocation agricole située dans un périmètre Natura 2000
Zone An : zone à vocation agricole située dans un périmètre de ZPPAUP

Zone N : zone à vocation naturelle

Zone Ne : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public
Zone Nec : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public dans le domaine cynégétique

Zone Nh : secteur correspondant aux habitations isolées

Zone Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et vergers enchâssés dans le tissu urbain

Zone UA : ville ancienne

Zone UAa : hypercentre urbain vésulien

Zone UB : centre de l'agglomération vésulienne

Zone UD : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel

Zone UDa : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel correspondant à une partie de la zone des Haberges

Zone UE : centre ancien des villages ruraux et de certains faubourgs

Zone UF : tissus d'habitat individuel

Zone UR : secteurs de renouvellement urbain

Zone UX : secteurs d'activités industrielles et artisanales
Zone UXa : secteurs d'activités à vocation mixte

Zone UXz : secteurs regroupant les ZAC de l'agglomération vésulienne
Zone UXzh : secteur pour la ZAC des Haberges
Zone UXzt : secteur pour la ZAC Technologia

Périmètre de réciprocité

Vesoul agglo

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

## PLAN LOCAL D'URBANISME
## PLAN DE ZONAGE
## Modification approuvée par le conseil communautaire le 16 janvier 2020

PUSY
EPENOUX

Echelle : 1 / 5 000




Le Président
Alain CHRETIEN
cadastre 2011

Légende réglementaire :

UAa Affectation de la zone

Emplacement réservé

Espace vert paysager à protéger au titre du L 123-1-5-7 du code de l'urbanisme

Zone potentielle de développement éolien ZDE

Marge de recul imposé aux constructions

Périmètre G2 de danger grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz

Périmètre G1 de danger très grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz

Périmètre G3 de danger significatif pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz

Légende informative :

Périmètre de ZAD

Périmètre de prise en considération de l'étude du projet de déviation de la RN19

Zone Rouge PPRI

Zone Bleue PPRI